



**Fabienne Allag d'Huisme** a été nommée, en janvier, chef de projet trame verte et bleue à la direction de l'eau et de la biodiversité, au ministère en charge de l'écologie.

fabienne.allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr



**Marie-Méline Berthelot** a rejoint l'équipe de l'Aten en janvier. Responsable d'édition, elle devient la nouvelle directrice de la rédaction d'*Espaces naturels*. Elle succède ainsi à

Michelle Sabatier, celle-ci ayant accédé à la retraite.  
marie-melaine.berthelot@espaces-naturels.fr



**Laure Corcelle** a rejoint en janvier le GIP Aten au poste de chargée de communication. Attachée territoriale, elle vient du conseil régional Rhône Alpes. laure.corcelle@espaces-naturels.fr



**Jean-Marc Valet** a quitté la mission interservice de l'eau en octobre 2009 pour assurer la direction du conservatoire botanique national de Bailleul. jm.valet@cbnbl.org

DERNIÈRE HEURE



**Yves Colcombet**, ancien directeur de projet auprès du Premier ministre pour la réforme de l'administration territoriale de l'État, vient d'être nommé directeur du Conservatoire du littoral. y.colcombet@conservatoire-du-littoral.fr



**Carole Martinez** a rejoint en février l'Agence des aires marines protégées où elle est en charge de l'outre-mer et du développement de la coopération régionale. Thierry Lefebvre est son

successeur à l'UICN (thierry.lefebvre@uicn.fr).  
carole.martinez@aires-marines.fr



**François Fouchier** a quitté la Diren Paca pour devenir délégué des rivages Paca au Conservatoire du littoral, en remplacement de Christian Desplats. f.fouchier@conservatoire-du-littoral.fr



**Christian Schwoehrer**, président de Réserves naturelles de France, en poste au PNR des ballons des Vosges, devient directeur d'Asters, le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> juin. Il remplace ainsi François Orliac. asters@asters.asso.fr



**Adeline Destombes** a rejoint la Fédération des conservatoires d'espaces naturels en mars, comme chargée de l'animation du réseau. Elle quitte donc la réserve de biosphère de Fontainebleau et

du Gâtinais. destombes\_adeline@yahoo.fr



DES MOTS POUR LE DIRE | CHRONIQUE

Par **Olivia Delanoë\***  
Responsable du bureau d'études Inea  
Ingénieurs-conseil, nature,  
environnement, aménagements.

## Solidarité écologique

Le concept de solidarité écologique apparaît avec la loi du 14 avril 2006 réformant les parcs nationaux. Il est utilisé pour fonder l'aire optimale d'adhésion des parcs. L'objectif est de sortir de la vision de l'aire protégée où coexistent deux zones (zone centrale protégée et zone tampon périphérique), pour entrer dans une vision solidaire de l'espace à même d'assurer une meilleure cohérence territoriale.

La solidarité écologique repose sur l'étroite dépendance réciproque entre deux espaces géographiques contigus ou non. Elle intègre deux notions :

- **La solidarité écologique de fait** relève du constat de dynamiques et de fonctionnalités écologiques dépassant les limites des espaces protégés.

Dans les parcs nationaux, il s'agit des liens existant entre le cœur et l'aire optimale d'adhésion pour la préservation : de la biodiversité et des ressources naturelles, des services qu'elles rendent, des pratiques et usages associés.

La solidarité écologique est à comprendre au sens large, elle concerne la dimension écologique mais également les dimensions culturelle, paysagère et socio-économique. Elle souligne la communauté de destin entre l'homme, la société et son environnement.

- **La solidarité écologique d'action** relève de la prise de conscience de l'existence de ces liens fonctionnels entre espaces, de l'influence des activités humaines sur ces liens et, par conséquent, de la volonté d'agir de manière responsable pour les préserver. La solidarité écologique désigne donc ce qui doit être fait pour mieux gérer le bien commun. Dans les parcs nationaux, la solidarité écologique traduite en projet de territoire motive la décision des communes d'adhérer à la charte des parcs.

Le concept de solidarité écologique permet de dépasser l'opposition entre biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire. Il peut servir à l'élaboration de la trame verte et bleue mettant en avant le rôle clé des espaces dits ordinaires intégrés dans le maillage global d'un territoire et ne pouvant être déconnectés des espaces à haute valeur naturelle.

Par ailleurs, le concept de solidarité écologique doit sous-tendre l'élaboration de projets de territoire fondés sur une vision partagée, dynamique et fonctionnelle du patrimoine (naturel, culturel et paysager), des ressources naturelles, des usages et pratiques associés. Il apparaît ainsi comme l'un des fondements de la gestion intégrée de la biodiversité. ● delanoe@inea.fr

\* Coordonnatrice de l'équipe chargée par Parcs nationaux de France de l'étude « Application du concept de solidarité écologique dans les parcs nationaux », 2009. Équipe composée d'Olivia Delanoë (Inea), John Thompson (Cefe/CNRS), Raphaël Mathevet (Cefe/CNRS), Chantal Gil (cabinet Gil-Cros), Marie Bonnin (C3ED/IRD), Marc Cheylan (Cefe/Ephe).